



LES STAGES À L'ESAA

GUIDE

Deux stages de professionnalisation sont prévus durant votre cursus à l'ESAA, le premier est à réaliser au cours du 1^{er} cycle et le deuxième, au cours du 2nd cycle.

Tout stage réalisé pendant votre cursus à l'ESAA doit obligatoirement être couvert par une convention entre la structure d'accueil et l'ESAA.

Le stage est obligatoirement encadré par un·e tuteur·trice au sein de l'organisme d'accueil et un·e enseignant·e de l'ESAA, coordinateur·trice de l'année de sa réalisation.

Afin de vous accompagner dans vos recherches de stage, une base de données listant les institutions ayant accueilli des étudiant.es de l'ESAA est à votre disposition en téléchargement via le lien suivant : <https://esaavignon.eu/wp-content/uploads/2024/01/TABLEAU-ELEVES-STAGE.xlsx>

CONVENTION ET ÉVALUATION DE STAGE

Construction de la convention

1. Identification de la structure d'accueil et d'un·e tuteur·trice éventuel·le ;
2. Construction de la ou des missions à tenir lors du stage ;
3. Établissement de la convention avec la structure d'accueil et signature ;
4. Signature de la convention par le/la coordinateur·trice d'année et l'administrateur·trice de l'ESAA ;
5. Tous·tes les acteur·trice·s doivent avoir en leur possession une version complète de ladite convention.

Comment remplir la convention ?

La convention doit être remplie et signée par les deux parties **une semaine au moins avant** le début du stage.

Attention à bien remplir les coordonnées exactes des personnes et structures responsables (pas de « contact@ » ou « accueil@monsuperstage.fr »).

Les rémunérations, temps horaires, conditions d'encadrement, et objectifs du stage doivent obligatoirement être renseignés.



La convention et évaluation doivent être complétées dans cet ordre :

1. Accord et signature de la convention par le/la coordinateur·trice d'année et par l'étudiant·e ;
2. Envoi par mail à ludmilla.barrand@esaavignon.fr et laetitia.herbette@esaavignon.fr qui, après vérification, transmettent à la secrétaire générale ;
3. Envoi de la convention au responsable de la structure d'accueil pour signature avec l'étudiant·e en copie ;
4. Signature de la convention par le/la responsable de la structure d'accueil ;
5. Envoi du formulaire d'évaluation de stage au référent dans les premiers jours du stage
6. À l'issue du stage, l'évaluation de stage doit être remplie par le/la tuteur·trice de stage et transmise au/à la coordinateur·trice et à ludmilla.barrand@esaavignon.fr. Une copie papier doit aussi être déposée à laetitia.herbette@esaavignon.fr

STAGE 1^{ER} CYCLE

Le stage professionnel en 1^{er} cycle est obligatoire et effectué **pendant les vacances scolaires durant les semestres 3 à 6. Les crédits sont attribués au semestre 6.** Le stage doit durer au minimum **deux semaines**, massées ou filées sur l'année.

Le stage est validé par une **double évaluation** :

1. Fiche d'évaluation remplie par le/la tuteur·trice de stage qui questionne l'implication, l'assiduité, le sérieux, la réalisation du travail demandé et la prise d'initiative. À retourner à l'enseignant·e coordinateur·trice d'année ainsi qu'à ludmilla.barrand@esaavignon.fr. Une copie papier doit aussi être déposée à laetitia.herbette@esaavignon.fr
2. Pour la mention Conservation-Restauration : Réalisation d'un portfolio qui donnera à voir comment les missions du stage ont été réalisées.
3. Pour la mention Création :
 - Format : A5, tout en ayant la liberté de choisir parmi ces différentes propositions (édition, livret, leporello, dépliant, pochettes, etc.), en utilisant des photographies, du texte, des notes, des dessins, des croquis. 10 pages minimum dactylographiées, avec une taille typographique à 12.
 - Contenu : Après avoir indiqué le secteur d'activité de votre stage, vous pourrez décrire en quelques lignes les activités principales que vous avez réalisées pendant votre stage, indiquer les compétences et/ou connaissances que ce stage vous a permis d'acquérir ou de perfectionner.

Votre rapport de stage doit être défini comme le résumé de votre expérience, faire le bilan de vos activités, tout en expliquant par exemple à quelles difficultés vous avez pu être confronté et si vous êtes parvenu à les résoudre...



Votre document doit être informatif, tout en étant graphique, créatif et agréable à l'œil.



STAGE 2ND CYCLE

Le stage professionnel en 2nd cycle est obligatoire et effectué **durant le semestre 8. Les crédits sont attribués au semestre 8.** Il a une durée de minimum huit semaines massées ou filées sur le semestre 8.

Le stage du 2nd cycle est à réaliser de préférence dans le cadre d'une mobilité internationale. Ce projet de mobilité doit faire partie des éléments à expliciter dans le dossier présenté à la commission de passage en 2nd cycle.

Le stage est validé par une **double évaluation** :

1. Fiche d'évaluation remplie par le/la tuteur·trice de stage qui questionne l'implication, l'assiduité, le sérieux, la réalisation du travail demandé et la prise d'initiative. À retourner à l'enseignant·e coordinateur·trice d'année ainsi qu'à ludmilla.barrand@esaavignon.fr. Une copie papier doit aussi être déposée à laetitia.herbette@esaavignon.fr.
2. Rédaction d'un rapport de stage (entre 20 et 30 pages) qui donnera à voir comment les missions du stage ont été réalisées.